

## Compte rendu de la séance du 09 avril 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Jacques BERTIGNAC

### Ordre du jour:

- 1°) Comptes administratifs 2017
  - Principal
  - Budget annexe : Eau
  - Budget annexe : Assainissement
- 2°) Approbation des comptes de gestion 2017
- 3°) Affectation du résultat
- 4°) Vote des trois taxes
- 5°) Budgets 2018
  - Principal
  - Budget Annexe : Eau et Assainissement
- 8°) Subventions aux associations
- 9°) Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Vote du compte administratif - camon ( DE 2018 11)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par HUILLET Jean après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	40 975.34			130 795.90	40 975.34	130 795.90
Opérations exercice	147 574.80	124 982.62	166 850.42	170 610.50	314 425.22	295 593.12
Total	188 550.14	124 982.62	166 850.42	301 406.40	355 400.56	426 389.02
Résultat de clôture	63 567.52			134 555.98		70 988.46
Restes à réaliser						
Total cumulé	63 567.52			134 555.98		70 988.46
Résultat définitif	63 567.52			134 555.98		70 988.46

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

## Vote du compte de gestion - camon ( DE 2018 14)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

### Affectation du résultat de fonctionnement - camon ( DE 2018 15)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 134 555.98**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	130 795.90
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	15 946.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>3 760.08</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2017</b>	<b>134 555.98</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	<b>134 555.98</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	63 567.52
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	70 988.46
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2017</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

## Vote du compte administratif - eau camon ( DE 2018 12)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par HUILLET Jean après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 293.03	536.87		536.87	6 293.03
Opérations exercice	580.00	6 585.43	44 430.06	45 472.91	45 010.06	52 058.34
<b>Total</b>	<b>580.00</b>	<b>12 878.46</b>	<b>44 966.93</b>	<b>45 472.91</b>	<b>45 546.93</b>	<b>58 351.37</b>
Résultat de clôture		12 298.46		505.98		12 804.44
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>12 298.46</b>		<b>505.98</b>		<b>12 804.44</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>12 298.46</b>		<b>505.98</b>		<b>12 804.44</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

## Vote du compte de gestion - eau camon ( DE 2018 16)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

## Vote du compte administratif - ass camon ( DE 2018 13)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par HUILLET Jean après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 648.60		10 266.47		15 915.07
Opérations exercice	9 243.32	6 021.91	17 368.53	20 996.34	26 611.85	27 018.25
<b>Total</b>	<b>9 243.32</b>	<b>11 670.51</b>	<b>17 368.53</b>	<b>31 262.81</b>	<b>26 611.85</b>	<b>42 933.32</b>
Résultat de clôture		2 427.19		13 894.28		16 321.47
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>2 427.19</b>		<b>13 894.28</b>		<b>16 321.47</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>2 427.19</b>		<b>13 894.28</b>		<b>16 321.47</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

## Vote du compte de gestion - ass camon ( DE 2018 17)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**



Vote des 3 taxes ( DE 2018 18)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :  
de ne pas augmenter le produit attendu, soit 59 225 €

Les taux applicables en 2018 seront donc :

- taxe d'habitation : 8.69 %
- taxe foncier bâti : 15.50 %
- taxe foncier non bâti : 123.70 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

Vote du budget principal ( DE 2018 19)

Mr le Maire donne lecture du budget principal 2018

La section de fonctionnement s'équilibre à 240 040.46 €

La section d'investissement s'équilibre à 155 817.52 €

Le budget 2018 est donc équilibré à 395 857.98 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal  
**approuvent** le budget principal 2018 tel que présenté  
**votent** à l'unanimité pour le budget principal,

Ainsi fait et délibéré et ont signés au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

Vote du budget Eau et Assainissement ( DE 2018 20)

Mr le Maire donne lecture du budget annexe Eau et Assainissement 2018

La section de fonctionnement s'équilibre à 72 211.46 €

La section d'investissement s'équilibre à 36 203.65 €

Le budget 2018 est donc équilibré à 108 415.11 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** le budget annexe Eau et Assainissement 2018 tel que présenté

**votent** à l'unanimité pour le budget annexe Eau et Assainissement ,

Ainsi fait et délibéré et ont signés au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

## Subventions aux associations ( DE 2018 21)

Dans le cadre du budget 2018, Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations d'après le tableau ci-dessous. Il précise que chacune d'elle doit obligatoirement donner le bilan financier de l'année écoulée pour que la subvention soit versée

Comité des Fêtes de Camon ABSTEN: 0 Café Baltiéri 09500 Camon Pour cette subvention, Balder de Moyer, Ramon Palme, Cyril Sernin sortent de la salle	1 500.00 €	POUR : 6	CONTRE	:	0
Ostal per Totis (Fête des Roses) ABSTEN: 0 8 rue Georges d'Armagnac	500.00 €	POUR: 9	CONTRE:		0
Association de Chasse agréé ABSTEN: 0 ACCA - 3 rue G.Fauré 09500 Camon dont 100 € d'exceptionnel pour l'organisation du brevet de chasse Pour le vote de cette subvention, Claude Dumons sort de la salle	200.00 €	POUR : 8	CONTRE:		0
Coopérative scolaire Camon (OCCE) ABSTEN: 0 Ecole 09500 Camon	250,00 €	POUR: 9	CONTRE:		0
Assoc Agréé de Pêche et protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) ABSTEN: 0 6 Impasse des Rosiers 09600 Aigues Vives	50.00 €	POUR: 9	CONTRE		0
Téléthon 2018 ABSTEN: 0 AMF	100.00 €	POUR: 9	CONTRE:		0
Association ATOUT FRUIT 1 chemin de la Mestrise - 09500 Mirepoix 0	150.00 €	POUR : 9	CONTRE :0	ABSTEN	
Association TRAVERSE 119 0 Cours d'Aguesseau - 11230 Chalabre	150.00 €	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTEN	

Ces subventions sont votées une par une à main levée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

### Maîtrise d'oeuvre travaux église ( DE 2018 22)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée depuis 2016 dans la rénovation de l'église. Ce bâtiment présente un état de vétusté avancé et il convient de faire des travaux rapidement afin de préserver cet édifice en partie classé à l'inventaire des monuments historiques.

Une première tranche a déjà été effectuée, elle a consisté à la remise d'une étude évaluant les travaux à faire et les classant par ordre de priorité. Le tabernacle a également été restauré. Ces travaux ont bénéficié de subventions

Mr le Maire propose de continuer cette rénovation en entrant dans une 2<sup>o</sup> phase. Celle-ci consisterait à effectuer des travaux de consolidation en relation avec l'étude déjà établie

Une rencontre avec la DRAC, l'UDAP (ABF) a eu lieu et il a été décidé de demander une mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de ces futurs travaux

Le Cabinet Architecture et Paysage qui est spécialisé dans les études des Bâtiments de France a établi un contrat de mission de maîtrise d'oeuvre. Mr le Maire en donne lecture

Coût : 4 200 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** le lancement de la 2<sup>o</sup> phase de travaux dans l'église de Camon

**approuvent** la mission de maîtrise d'oeuvre telle que présentée par Mr le Maire

**autorisent** Mr le Maire à signer cette mission de maîtrise d'oeuvre avec le Cabinet Architecture et Paysage - 63 rue Jean Jaurès 09300 Lavelanet - coût 4 200 € HT

**chargent** Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

Contrat d'entretien espaces verts ( DE 2018 23)

Le contrat d'entretien des espaces verts avec l'entreprise Les Arts Verts de Laroque d'Olmes est arrivé à échéance le 30 mars 2018, Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour l'entretien des espaces verts du village pour la période 01/04/2018 au 31/03/2019

Cette entreprise a donné entière satisfaction

Coût pour l'année 2018 : 6 369 € HT soit 7 642.80 € TTC payable par trimestre

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil

**approuvent** le renouvellement de la convention pour l'entretien des espaces verts de la commune

**autorisent** Mr le Maire à signer cette convention avec l'entreprise Les Arts Verts de Laroque d'Olmes

**chargent** Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**